

Le fil rouge

REVUE
DÉPARTEMENTALE
D'HISTOIRE SOCIALE
AUTOMNE 2014
N°52 - 10 €



SPÉCIAL

70^e anniversaire de la Libération 1944-2014

Stand des fusillés à Rouen



Histoire des luttes

Le monde du travail au Havre
de 1939 à 1944 p.3



Histoire des luttes

Un acte de résistance de Jean
Delaunay et de ses camarades p.14



Chronique de France

Rédigée par Jean-Pierre Marais,
à bord du France en 1974 p.20



Un parti pris assumé...

Attention, en ces temps de mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, un programme commémoratif peut en occulter un autre !

À cent ans de distance, le dernier « poilu » désormais disparu, il ne s'agit pas pour nous de dénigrer ces manifestations du souvenir révélant des faits historiques majeurs ; et encore moins quand ils se sont traduits par des flots de sang à l'échelle de la planète. Il ne s'agit pas non plus d'opposer à ces millions de morts de la prétendue « der des der », ceux, tout aussi dramatiques sur le même périmètre de celle qui devait suivre 21 ans plus tard. D'autant que nous n'en avons toujours pas fini à cette échelle avec le bruit des bottes. Non ! Il s'agit de s'indigner quant au traitement réservé dans le même temps au 70^e anniversaire du programme du Conseil national de la Résistance (CNR).

La connivence du gouvernement actuel avec le grand patronat explique ce silence. Outre de satisfaire tous les pourfendeurs du modèle social français, né précisément de ce programme de droits sociaux essentiels, pensé dans la nuit de l'Occupation et mis en place au lendemain de la Libération, cette bienveillance les encourage à l'abolir définitivement.

« C'est du parti pris ! » Objecteront ceux qui n'admettent l'organisation économique et sociale que sous le prisme libéral. Et d'asséner, sur fond d'austérité généralisée, les sempiternels boniments sur un « système à bout de souffle » et la fin de « l'État providence »...

La belle affaire, tellement prévisible que nous l'avions anticipée. Le contenu de ce *Fil rouge* n'est donc pas le fruit du hasard. En attestent nos deux initiatives d'avril axées sur les lieux de mémoire de la classe ouvrière pendant la deuxième guerre mondiale à Rouen, relatées par notre ami Jacques Tanguy, le contexte de l'Occupation au Havre, ou encore l'action patriotique du 14 juillet 1943 à Elbeuf évoqués respectivement par nos camarades historiens Claude Malon et Pierre Largesse.

Alors oui, un parti pris assumé. Le nôtre ! Celui de témoigner, soixante-dix ans après, sur ce qui a prévalu et conduit à cette charte vitale, adoptée dans la clandestinité, le 15 mars 1944, par l'ensemble des représentants des organisations de résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR. Texte de référence contre la souffrance, l'exclusion, le retour de la peste brune, dont on peut encore largement s'inspirer, aujourd'hui, dans les luttes comme ce fut le cas récemment, avec celle des cheminots. En somme : le parti pris des jours heureux !

Sylvain Brière

Sommaire

p.3

Le monde du travail au Havre de 1939 à 1944

p.14

Un acte de résistance de Jean Delaunay et de ses camarades

p.16

Les lieux de mémoire de la Résistance à Rouen

p.20

Chronique de France

p.25

La vie de votre Institut

p.27

Bulletin d'abonnement

p.28

Partenariat TLC

2014 SOUTENEZ VOTRE INSTITUT ET LE FIL ROUGE

Voilà 17 ans qu'existe notre Institut, vous appréciez notre travail, aidez-nous à faire connaître le *Fil rouge* autour de vous. Faites adhérer vos ami(e)s, votre syndicat, votre association, votre bibliothèque ou votre municipalité. Notre Institut CGT d'Histoire Sociale est une association loi 1901, à ce titre elle vit essentiellement des moyens provenant de la cotisation annuelle de ses adhérents/lecteurs, ainsi qu'au dévouement de ses bénévoles bénévoles. Merci de régler rapidement votre cotisation 2014, les tarifs restant inchangés, vous trouverez page 26 le bulletin d'adhésion réservé à cet effet.

N° 52 – 17^e année

édité par l'IHS CGT 76

Tél : 02 35 58 88 60

courriel : ihs76@cgt76

Site : www.ihs76-cgt76-lefilrouge.fr

N° Siret : 7529047220010

Ont participé à la rédaction :

Sylvain Brière, Claude Malon, Pierre Largesse, Jacques Tanguy, Jean-Pierre Marais, Jacques Defortescu

Directeur de publication :

Jacky Maussion

Iconographie : Album Eric Werder, archives municipales du Havre, centre d'archives patrimoniales d'Elbeuf, collection UL CGT du Havre, collections de Pierre Largesse, Jean-Pierre Marais, Jacques Defortescu, Luc Bourlé

Conception graphique : Médiris

Tél. : 04 37 28 93 35

http://blog.agence-mediris.com

Numéro d'émetteur : 522992

Imprimerie : Public Imprim



1 Côte 8 Fi-51, visite d'officiers allemands aux chantiers Augustin Normand lors de l'entretien d'un navire pour la guerre des mines. Album Eric Werder, archives municipales du Havre.

Le monde du travail au Havre de 1939 à 1944

Les lecteurs du *Fil rouge* en savent déjà beaucoup sur l'Occupation au Havre, sur le rôle des militants syndicaux dans la Résistance en Seine Inférieure¹ ou la difficile traversée de ces années pour les salariés de telle ou telle entreprise².

Cependant, à la faveur d'une enquête récente³ et d'archives inédites, il est possible d'apporter un éclairage complémentaire sur le monde du travail, de l'entreprise et du syndicalisme dans le contexte de la collaboration économique avec les Allemands et des contraintes imposées par l'État Français entre 1940 et 1944. L'Occupation, c'est un « monde de production » particulier dont le rappel nécessite un effort de contextualisation sans anachronisme. Le souvenir des pénuries, des privations, du travail obligatoire en Allemagne, des bombardements, particulièrement ceux de sep-

tembre 1944, ont longtemps fait écran à bien des réalités de la vie sous l'Occupation : travaillait-on au Havre, à quoi et pour qui ? Existait-il véritablement une vie économique ? Comment réagissait le monde de l'entreprise et des salariés face à la pression allemande et aux réformes imposées par Vichy ? Aujourd'hui, au Havre, la mémoire de l'Occupation et celle de l'épuration ne pèsent guère face à celle de la Reconstruction : est-ce uniquement parce que cette dernière a laissé des traces matérielles et concrètes ?



Claude Malon, docteur en histoire de l'université Paris-IV-Sorbonne

1. Gilles Pichavant, *La CGT dans la Résistance en Seine-maritime, Le Fil Rouge n° 19*. Voir aussi Marie-Paule Dhaille-Hervieu, *Communistes au Havre, Rouen, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2010*. Voir également les écrits d'Albert Perrot.

2. Jacques Defortescu et Richard Zelek, *Histoire de l'entreprise Tréfileries et laminoirs du Havre, Le Fil Rouge n° 45, 2012, p. 10-11*.

3. Cf. Claude Malon, *Occupation, épuration, reconstruction. Le monde de l'entreprise au Havre, 1940-1950. Publications des universités de Rouen et du Havre, 2012*. (Dans les notes suivantes C. Malon 2012). *Compte-rendu dans Le Fil Rouge n° 47* par Robert Privat.

L'état de guerre : mobilisation industrielle et déstabilisation syndicale

À la veille de la guerre, le Havre est une ville de 164 000 habitants dont 15 000 salariés de l'industrie et 5 000 dockers. 26% des effectifs travaillent dans la construction et la réparation navales, effectifs en érosion comme ceux du BTP qui est en crise dans les années 1930, tandis que progresse le secteur pétrolier et que se maintiennent les Tréfileries et Schneider. Dans le deuxième port français et deuxième port colonial, on trouve 3 500 employés dans le négoce, aussi nombreux que ceux du commerce de détail.

Les facteurs de la division syndicale à la veille du conflit

Cette double fonction, négoce et industrie, a favorisé le développement d'un syndicalisme puissant, accentué par le rôle de Breguet au moment du Front Populaire et par la réunification syndicale. À la veille de la guerre, l'Union Locale accueille 55 000 adhérents et 65 syndicats de métiers. La CFTC compte 1 100 membres et les syndicats indépendants 4 000 selon les Renseignements généraux. Les mobilisations au moment du 1^{er} mai ont en ce temps-là valeur de test, du moins pour les observateurs de la préfecture, qui soulignent en 1937 un « nombre considérable de manifestants », un chômage total sur le port et dans l'industrie, dans les grands magasins et les transports⁴. Deux ans plus tard, ils sont beaucoup moins nombreux.

4. ADSM, 2Z 5.
5. Archives de l'UL-CGT du Havre, AMH, 5Z 406.
6. ADSM, 1 M 565.
7. ADSM, 1M 270. La Compagnie industrielle et maritime est chargée du stockage du pétrole.
8. Société nationale de constructions aéronautiques du Nord.
9. Voir la liste dans Claude Malon, op. cit. 2012, p. 33-34.
10. Camp d'internement de républicains espagnols dans le Tarn-et-Garonne.

Seize syndicats dits « communistes » sont dissous en Seine-Inférieure dont cinq au Havre entre décembre 1939 et mars 1940.

En effet, la remise en cause des acquis de 1936 et les événements internationaux vont considérablement affecter le monde syndical. La grève du 30 novembre 1938, suivie inégalement mais en moyenne à 60% selon la police entraîne une forte répression patronale, aux Corderies de la Seine entre autres⁵. Dans le même temps les syndicats dits « apolitiques » se développent ainsi que les forces d'extrême-droite bientôt à leur aise sous l'Occupation. À tous les échelons, la CGT est déstabilisée par l'obligation de dénoncer le pacte germano-soviétique, voulue par la majorité confédérale et une partie de l'Union locale, tandis que l'Union départementale refuse de condamner les syndicats qui ne se soumettraient pas. Les

décisions gouvernementales tranchent la question. Seize syndicats dits « communistes » sont dissous en Seine-Inférieure dont cinq au Havre entre décembre 1939 et mars 1940⁶. Le syndicat des produits chimiques est interdit, suivi au printemps 1940 des syndicats des chauffeurs routiers, des cordonniers, de l'habillement, des pâtes alimentaires. Leurs dirigeants sont soumis aux perquisitions de la police, à la saisie du matériel jusque dans leur propre domicile. Avec cette mise à l'écart des militants communistes, les dirigeants anarcho-syndicalistes maîtrisent désormais la direction havraise sous la conduite de Jean Le Gall.

La mobilisation industrielle et militaire de la « drôle de guerre »

Face à la fracturation des forces ouvrières l'armature patronale reste intacte, voire renforcée autour de l'Union des employeurs de main d'œuvre, du Comité de l'industrie et de l'armement de l'Estuaire et de la chambre de commerce. C'est dans ce contexte plus favorable à l'obéissance que s'opère la mobilisation économique au service de la Défense nationale ; 71 entreprises au moins, grandes moyennes et petites, travaillent pour l'armée française. Il serait plus rapide de faire la liste de ceux qui ne travaillent pas pour elle comme les chantiers Humbert, Multiplex ou la CIM⁷. Pour certaines on prévoit une augmentation considérable des effectifs comme chez Schneider (ateliers de construction du Havre) qui doivent passer, sur leurs trois sites du Havre, du Hoc et d'Harfleur de 2 570 salariés à 6 040. Augmentation souhaitée chez Breguet également (devenu SNCAN⁸ de 1 120 à 1 620) à la Compagnie électro-mécanique (CEM, de 1 250 à 1 450) et même dans le textile chez Desgénétais à Bolbec⁹. Des chômeurs parisiens sont envoyés dans les usines de Seine-Inférieure, ce qui provoque quelques tensions. À la CEM, des « spécialistes » espagnols recrutés dans le camp de Septfonds¹⁰ sont employés.

Mais bientôt, avec la mobilisation militaire, se produit un mouvement inverse, affectant plusieurs entreprises qui doivent réduire leurs effectifs comme à la Compagnie du Gaz, à la Société havraise d'énergie électrique, chez Desmarais et Multiplex par exemple. Le 13 juin les troupes allemandes entrent dans une ville vidée par l'exode d'une grande majorité de ses habitants qui reviendront bientôt au rythme de 5 000 par jour. Après cette brève transition, l'appareil productif et le monde du travail seront à nouveau mis à contribution, cette fois au service de la machine de guerre allemande.

La collaboration économique des entreprises entre zèle et contrainte

Les études générales¹¹ et locales¹² convergent aujourd'hui pour analyser avec plus de finesse la double tutelle que subissent à partir de juin 1940, les entreprises et les salariés. Diktat économique des autorités nazies pour les besoins de la machine de guerre allemande, économie administrée ou dirigée de Vichy dans un sens qui contente le vainqueur.

L'économie d'Occupation : les Allemands dictent, Vichy sert de relais

Faut-il rappeler que désormais les Allemands commandent, et particulièrement en matière d'économie et d'entreprise par l'intermédiaire du MBF, Militärbefehlshaber in Frankreich, installé à Paris au « Majestic » ? Que la France est ponctionnée d'un tribut de 400 millions de francs par jour en vertu d'un armistice qui conduisit, notamment à travers les décisions de Wiesbaden à octroyer aux Allemands 80% de la production industrielle de zone occupée dès 1941 ? Que Vichy fut la courroie de transmission de l'occupant en matière de production, de travail et de captation des matières premières par la création de ses Comités d'organisation et de l'Office central de répartition des produits industriels ? En Seine-inférieure, les Rüstungsinspektoren classèrent les usines : 56 furent désignées usines d'armement (Rüstungs Betriebe) et 76 Vorzug Betriebe (usines prioritaires pour les matières). Au Havre, 12 furent choisies pour la

première catégorie, notamment dans la construction navale, la construction électrique et la métallurgie, 10 pour la seconde, dont les Tréfileries, les Extraits tinctoriaux et tannants, les Verreries de Graville et Le Nickel. En outre de nombreuses entreprises allemandes vinrent loger et se servir directement dans les usines havraises, parmi lesquelles Brown Boveri et Cie à la CEM, la MAN de Nuremberg chez Augustin-Normand ou la Motoren-Werke Mannheim aux Forges et Chantiers de la Méditerranée (FCM). Mais les usines « classées » ne représentent que la partie visible de l'iceberg. Si l'on compte tous les types d'entreprises de la grande usine au petit commerce, plus de deux-cents ont été amenés, de gré ou de force à travailler pour les Allemands.¹³

En matière de collaboration l'exemple vient d'en haut. Deux domaines manifestent particulièrement la conjonction des initiatives vichystes et celle de l'Allemagne : la politique de la main d'œuvre et celle de l'aryanisation des entreprises juives. Vichy et son statut des Juifs, son Commissariat aux questions juives (CGQJ) œuvrèrent en cohésion parfaite avec la Kommandantur à la spoliation des entreprises, antichambre souvent de la déportation. Dans le département, 186 entreprises, petits commerces en général furent aryanisées, dont 74 à Rouen et 67 au Havre¹⁴. En matière de main d'œuvre, il faut distinguer deux périodes. Au retour d'exode, la ville compte 20 000 chômeurs alors que beaucoup de Havrais ne sont pas revenus. En janvier 1941, ils

11. De Rochebrune Renaud et Hazera Jean-Claude, *Les patrons sous l'Occupation*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1995, 874 p. Lacroix-Riz Annie, *Industriels et banquiers sous l'Occupation*, Paris, A. Colin 1995, 660 p. Pour une revue exhaustive de l'historiographie ancienne et récente, consulter le site du GDR 2539-CNRS, dirigé par Hervé Joly sur « Les entreprises françaises sous l'Occupation » : <http://gdr2539-ish-lyon.cnrs.fr>.
12. Albert Marie-Claude, *Châtellerauld sous l'Occupation*, La Crèche, Geste éditions, 2005, 358 p. ; Fraboulet Danièle, *Les entreprises sous l'Occupation, le monde de la métallurgie à Saint-Denis*, Paris, CNRS, 1998. Il existe des études sur Clermont-Ferrand, Lyon, le Nord de la France etc...
13. Sur les 1 900 dossiers départementaux du Comité de confiscation des profits illicites, 256 concernent des entreprises havraises, auxquels il faudrait ajouter les grandes sociétés allogènes étudiées par le fisc à Paris (ADSM, série 260 W).
14. Archives nationales, fichier du CGQJ, AJ 38.



2 ADSM 237 w58, vue partielle des dommages subis par l'entreprise Caillard.

15. Mis en place par le Commissariat à la lutte contre le chômage de Vichy.
16. Quand on dit « loi » il faut entendre décret, l'État français n'étant pas une démocratie parlementaire...

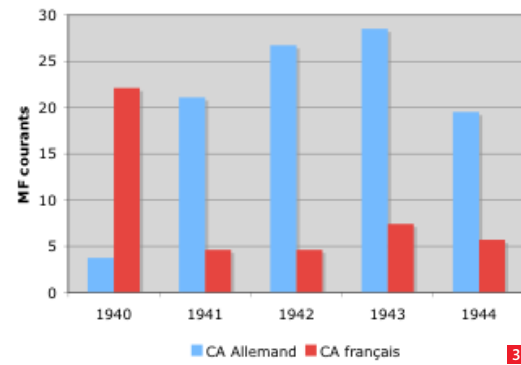
sont toujours 17 000. L'interruption totale du commerce maritime, entraînant l'atrophie du négoce et de la manutention contribue à la crise sociale. Quelques centaines d'ouvriers sont occupés à la réfection des égouts ou aux travaux d'accès au futur pont de Tancarville, baptisé Pont du Maréchal Pétain sur proposition de René Coty. Dans le département des ateliers de tricotage¹⁵ tentent d'occuper les femmes des usines textiles, notamment autour de Rouen. Les Tréfileries envoient 250 ouvriers dans des chantiers forestiers qu'elle a ouverts dans la région de Compiègne. Tout cela

Que se passe-t-il plus concrètement dans les deux secteurs les plus utiles à l'Allemagne et à ses défenses ?

3 Montants comparés des travaux pour compte allemand et pour compte français dans le chiffre d'affaires (CA) de Béliard et Crighton de 1940 à 1944, en millions de francs courants.

Source : d'après les chiffres relevés dans le dossier du CCPI, ADSM 260 W 13.

4 Courbe des bénéfices bruts de la société Thireau-Morel. Évolution recalculée en indice et en francs constants de 1939 à 1943. D'après le rapport de l'inspecteur du CCPI, 7 mars 1945, ADSM, 260 W 207.

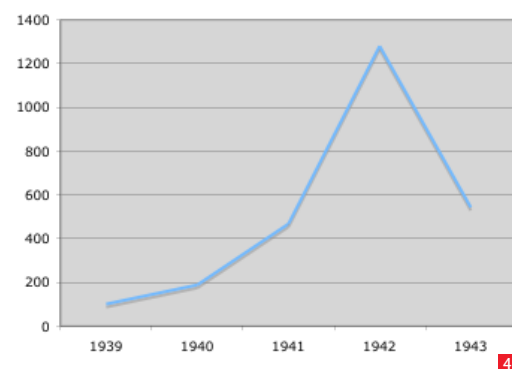


est peu de chose. Or en avril 1942, il n'y a plus au Havre que 1 080 demandeurs d'emploi, hommes ou femmes. Désormais on va manquer de main d'œuvre. Que s'est-il passé ? À cela deux raisons bien nettes : d'abord l'effet « ventouse » des travaux allemands dans les usines et sur les chantiers du Mur de l'Atlantique. Ensuite les deux lois¹⁶ de collaboration directe de Vichy. La plus connue est celle de février 1943 sur le STO, mais la plus efficace est celle de septembre 1942 qui autorisait la réquisition de toutes les personnes entre 18 et 51 ans : 6 300 ont lieu immédiatement dans le département.

Collaboration économique et « chiffre d'affaires allemand »

Que se passe-t-il plus concrètement dans les deux secteurs les plus utiles à l'Allemagne et à ses défenses ? En premier lieu des commandes sont passées aux usines de la métallurgie et de la construction navale. Les quais, les formes de radoub et les ateliers sont remis en activité en vue de l'opération Seelöwe, le débarquement en Angleterre que souhaitait Hitler. Ce projet abandonné, Le Havre reste une base navale qui fabrique, répare, camoufle, transforme ici un paquebot en mouilleur de mines, là équipe militairement toutes sortes de navires ou remet en route la fabrication de sous-marins. Les FCM, Augustin-Normand, Caillard, Béliard et Crighton, Fouré-Lagadec, les ateliers de la Transat et bien d'autres reçoivent des commandes de plusieurs dizaines de millions de francs et réalisent un « chiffre d'affaires allemand » allant généralement de 70 à 90 % de leur chiffre d'affaires total.

Deuxième branche sollicitée par les autorités allemandes, à la main d'œuvre nombreuse et moins outillée qu'aujourd'hui : le bâtiment et les travaux publics. Pour construire la forteresse du Havre (Festung), forte de près de 500 bunkers de toutes tailles dans un triangle allant du Port du Havre au nord d'Octeville, puis à Montivilliers pour revenir vers Harfleur on a fait appel à trois types d'entreprises, avec une hiérarchie bien huilée. Sous les ordres de l'Organisation Todt, puisque nous sommes sur un point-clé du Mur de l'Atlantique, agissent les entreprises allemandes comme Rittmann, Brandt ou Stohr qui emploient des travailleurs locaux pour leur propre compte, mais qui font également appel à des entreprises sous-traitantes françaises. Celles-ci sont nationales comme Drouard ou Sainrapt, mais également locales. Le Comité d'Organisation du BTP et son « bureau de liaison », donc Vichy, se charge des contrats entre l'occupant et les entreprises françaises. Quasiment toutes les entreprises de BTP havraises ont travaillé au Mur de l'Atlantique, des grosses unités comme Thireau-Morel, La Société Française de travaux routiers ou Robert jusqu'aux plus petites



aux frontières de l'artisanat, avec des chiffres d'affaires « allemands » de 40 à 100 %. La collaboration économique est un fait attesté par les bilans et les factures, tous secteurs professionnels confondus depuis la grande usine jusqu'à la maison de tolérance. Reste à savoir si l'on charge ce terme d'un jugement implicite qui mettrait tout le monde dans le panier des « collabos ». Ce serait abusif. L'examen attentif des dossiers d'entreprises dans les archives de l'épuration¹⁷ nous conduit à penser qu'il ne faut pas tenter d'établir deux catégories. Il serait plus juste d'affirmer qu'il y eut toute une gamme d'attitudes allant de la contrainte la plus absolue, voire de formes de résistance¹⁸, au zèle le plus avéré. Et parmi les zélés encore faudrait-il distinguer ceux qui agissent par goût du profit et ceux qui le firent en même temps par idéologie. Hormis ces quelques cas extrêmes¹⁹ qui se rattachent aussi à la collaboration politique, il faut faire une place à part à ceux qui ont créé des « entreprises-champignon » à la faveur des chantiers allemands. Il y en eut dans le BTP. La Société française des travaux routiers par exemple est passée de 40 ouvriers à 1 200 entre 1939 et 1942. Les recettes suivirent la même courbe. Que les Allemands commandent c'est bien connu. Qu'il payent, ça l'est moins. Ils paient les entreprises sous-traitantes mais cela ne leur coûte pas cher puisqu'ils financent les travaux avec les frais d'occupation, les 400 millions quotidiens imposés par l'armistice. C'est donc l'argent des contribuables français qui revient aux entreprises. Les travaux « allemands » procurent-ils des bénéfices ? Un ratio bénéfice sur chiffre d'affaires de 10 % n'est

pas rare. Et par exemple dans une entreprise qui travaille en majorité pour les Allemands, tandis qu'un ouvrier ou un employé gagnent autour de 1 500 francs par mois, un directeur général peut toucher 57 000 fr, un gérant de SARL entre 20 et 30 000 fr et un contremaître autour de 5 000 fr²⁰. Les salaires sont plus élevés chez Todt que dans les entreprises sous-traitantes françaises. Selon la chambre de commerce 4 000 ouvriers travaillent chez Todt en 1942²¹. Et les patrons de la branche, qui emploient selon nos calculs, environ 2 500 ouvriers, représentés à la chambre de commerce du Havre, se plaignent de cette concurrence « déloyale ».

Syndicalisme officiel et action clandestine. Accommodements et résistances

Dans ce contexte où, faut-il le rappeler, personne ne connaissait la date de la Libération, nombre de Havrais ont été probablement comme d'autres Français dans le « penser double » ou la croyance au « double jeu » de Pétain au moins jusqu'en 1942²². La nécessité de survie, les difficultés du ravitaillement, l'anglophobie résultant des bombardements, les pressions et répressions de la Gestapo ou de la police de Vichy, la suppression des confédérations syndicales, ont rendu toute forme de résistance organisée très minoritaire et laissé chacun un peu solitaire devant ses propres choix. Aussi parlerons-nous de « résistances » au pluriel avec des registres et des intensités fort variables.

17. Archives du Comité de confiscation des profits illicites, CCPI, (ADSM, 260 W) et de la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration, CNIE (Archives nationales, F 12).
18. C. Malon 2012, op.cit, p. 188-191.
19. C. Malon 2012, op.cit. p. 283-287, « Quand les opérations avec l'ennemi vont trop loin ».
20. Voir un tableau récapitulatif dans le sous-chapitre « combien gagne-t-on sous l'Occupation ? », C. Malon. 2012 op. cit. p. 147-152.
21. Mais la source ne précise pas s'il s'agit d'employés directs ou de main d'œuvre en régie.
22. Voir les travaux de Pierre Laborie.



5 Centre d'archives patrimoniales d'Elbeuf (côte 8Fi1554).



6 Côte Fi-62, remise en état de la forme de radoub n°7 (on aperçoit les ateliers de la Compagnie Générale Transatlantique). Album Eric Werder, archives municipales du Havre.

23. C'est le plus gros chiffre d'affaires du BTP en France sous l'Occupation et la plus grosse confiscation pour profits illicites à la Libération.

24. Nous aurions pu dire « trois », à condition de considérer comme « syndicales » les activités revendicatives pro-nazies exposées plus loin dans cet article.

25. Fichier des renseignements généraux pour l'arrondissement du Havre, ADSM, 40 W 159.

Salariés sous surveillance et activités clandestines

Une réalité s'impose : le marché du travail est sous l'Occupation, d'un genre particulier. Il y a certes les réquisitions citées plus haut, mais on fait aussi appel au travail volontaire en Allemagne ou dans la région. L'Office de placement allemand, installé dans les locaux d'un magasin aryanisé, ou les chantiers navals de Brême promettent des salaires alléchants. L'Office régional du travail, contrôlé par Vichy, dans le quartier Saint-Michel recrute fortement. Les entreprises allemandes installent des bureaux de recrutement en ville. Les grandes entreprises nationales, comme Drouard²³ qui a ouvert un bureau à Montivilliers, proposent toutes sortes d'emploi liés au béton, ou demandent des secrétaires parlant allemand. Les entreprises havraises ne sont pas en reste et l'on voit fleurir de multiples annonces dans le Petit Havre invitant les ouvriers à se rendre dans les bistrotts pour y trouver un travail. Au Café de la Poste, rue de Paris, il faut demander M. Paul, le Café Lemaître rue Jean-Jacques Rousseau embauche maçons et métallurgistes, et

bien d'autres encore. « Il n'y a pas de place pour les oisifs... » écrit le préfet le 27 avril 1942. Certains vont de chantier en chantier avec leur pelle et leur pioche. Il règne une grande activité. Ceux qui refusent de travailler sur les chantiers allemands sont radiés du fonds de chômage. Dans ces travaux sous haute surveillance, difficile de défendre ses conditions de vie de manière organisée. Les solidarités sont difficiles à mettre en œuvre et c'est le règne du chacun pour soi, car sur le Mur, les travailleurs non cantonnés passent souvent d'une entreprise à l'autre au gré des besoins.

Sous Vichy, il y a désormais deux syndicalismes²⁴. L'un est officiel, l'autre clandestin, et paradoxalement aux yeux de l'historien c'est celui dont on a le plus parlé par la suite. Résistance syndicale et politique sont à ce moment étroitement liées par le simple fait que les Allemands comme les fonctionnaires zélés de l'État français englobent tout le monde résistant sous l'étiquette de « communio-terroriste ». On peut cependant parler d'une activité spécifiquement syndicale lorsque la Vie Ouvrière clandestine, en-dehors des appels

au sabotage de la machine de guerre allemande, incitait les ouvriers travaillant au Mur de l'Atlantique à réclamer des entreprises havraises qui faisaient des bénéfices un salaire équivalent à celui que payaient les entreprises allemandes. On ne négligeait pas non plus de défendre les revendications en utilisant la voix de délégués aux Comités sociaux créés par Vichy dans le cadre de la Charte du Travail. Cependant les renseignements généraux soulignent à maintes reprises « l'hostilité » des salariés à la Charte : ceux-ci n'apprécient pas d'être privés du moyen de la grève générale, alors qu'à l'inverse le patronat « paraît satisfait des dispositions de la Charte et en accepte toutes les modalités »²⁵.

Toute manifestation d'hostilité à la collaboration était risquée, comme les distributions de tracts à la CEM, chez Thireau-Morel, ou aux abords de la gare par exemple. Si l'on sait bien que les militants arrêtés pour action armée ou sabotage ont été fusillés, la simple désobéissance était elle-même un exercice périlleux. Lorsqu'un individu, condamné par le tribunal correctionnel pour avoir tenu certains propos ou simplement distribué un tract avait purgé une peine de prison, il n'était pas libéré : les autorités allemandes s'en emparaient et il se retrouvait à Compiègne, étape vers un camp de concentration. Le commissaire central mène des enquêtes en parfait accord avec la Sicherheitspolizei du Havre, en d'autres termes la Gestapo, et conduit vers la déportation nombre de militants²⁶. Extrait de la *Vie Ouvrière*, édition havraise clandestine du 1er mai 1942, ADSM, 2 Z 85.

« L'engagement de la classe ouvrière dans la Résistance, et notamment des militants de la CGT, apparaît avec une incontestable évidence dans les impressionnantes listes d'emprisonnés, de déportés, de fusillés » écrit Gilles Pichavant dans un article du *Fil Rouge* qui dresse un bilan de l'action ouvrière à l'échelle départementale²⁷. On pourra donc se reporter à son article, ainsi qu'au livre de Marie-Paule Hervieu, pour retrouver les noms de ceux qui ont payé cher, de leur vie ou de leur liberté, leur action clandestine contre Vichy et les nazis. Louis Eudier, rescapé d'Auchswitz a lui-même dans son livre procédé à un inventaire de ces militants²⁸. L'objet du présent article n'est pas de dresser un nouveau mémorial de la Résistance ou de reproduire la liste des fusillés et déportés. Il s'agit plutôt ici d'insister sur la complexité des situations dans le monde du travail. Examinons de plus près des éléments plus méconnus que nous révèlent les archives.

Servitudes du syndicalisme à la mode de Vichy

Le syndicalisme officiel et autorisé sous l'Occupation et Vichy, est depuis peu mieux connu²⁹. Il fut longtemps ignoré de la mémoire et de l'historiographie, voire un peu tabou. Dans l'adhésion aux nouveaux pouvoirs, il y a les exemples venus d'en haut : en juillet 1940, arrive dans le gouvernement du Maréchal Pétain, René Belin, dirigeant de la tendance « Syndicats » à la CGT et numéro deux de la confédération. On lui confie la Production industrielle et le Travail. Il ne sera pas le seul dirigeant syndical à céder aux sirènes de Vichy. Marcel Roy, patron de la Fédération des métaux soutiendra Laval et participera à l'élaboration de la Charte du Travail. Le décret du 9 novembre 1940 dissout les confédérations CGT et CFTC. Il serait trop long d'expliquer ici la visée corporatiste et l'influence des modèles allemand et mussolinien. Toujours est-il que les syndicats de base encore existants ne sont pas dissous et que les unions locales et départementales subsistent. Si bien que les organisations officielles et mainte-nues seront invités à jouer le jeu de la Révolution nationale et de la Charte du Travail, donc à devenir vichystes. Tout cela est étroitement surveillé par les Allemands à tous les échelons³⁰. L'Union locale n'est donc plus en titre l'« UL-CGT » mais elle demeure l'Union locale des syndicats ouvriers du Havre et de sa région ». Jean le Gall, que la Sûreté nationale qualifie de « sympathisant libertaire » conserve son poste à la tête de l'Union locale. Mais selon les Renseignements généraux, il laisse les rênes à André Vaillant son adjoint et à Maurice Hauguel³¹. L'inspecteur des RG en 1943 écrit ceci : « Il semble que les dirigeants actuels de l'Union se tiennent en dehors de la politique, et surtout, de l'ex-parti communiste. On ne peut rien leur reprocher depuis les hostilités et ils ne demandent qu'à entretenir des relations courtoises avec les patrons. On n'en sau-

Il s'agit plutôt ici d'insister sur la complexité des situations dans le monde du travail.

rait dire autant de la masse des ouvriers qui fera l'objet de précisions ultérieures »³². Venant d'un fonctionnaire de la police de Vichy cette dernière remarque est d'une extrême importance, car elle suppose que les choix faits par certains dirigeants dont il va être question n'étaient pas majoritaires chez les salariés.

26. Cf. ADSM, 32 W, Z 28 483.

27. « La CGT dans la Résistance en Seine-Maritime », *Le Fil Rouge*, n° 19, op.cit.

28. Louis Eudier, *Notre combat de classe et de patriotes (1939-1945)*. Imp. Duboc, Le Havre, n.d.

29. D'où l'importance de deux ouvrages : Margairaz Michel et Tartakowsky Danielle (dir), *Le syndicalisme dans la France occupée*, Presses universitaires de Rennes, 2008, 510 p. Le Crom Jean-Pierre, *Syndicats nous voilà. Vichy et le corporatisme*. Paris, Éditions de l'Atelier, 1995. (Très intéressant car comparatif sur le plan départemental).

30. Ordonnance du 16 septembre 1940 et rappels à l'ordre de Otto Von Stülpnagel.

31. À cet égard, il est dommage que l'*Histoire méconnue et oubliée du syndicalisme havrais* qui dresse un portrait de ces dirigeants, éditée par le Libertaire s'arrête à 1939. Précisons donc que en décembre 1944, Vaillant et Hauguel sont mis à l'écart de l'Union locale. Quesnel, qui avait fait aussi partie du COSI (*Le petit Havre*, 15 février 1943) est cependant devenu secrétaire de l'Union locale en décembre 1944, mais en avril 1945, Vaillant et Gréaume sont déchus de leur droit de vote par la Cour de Justice. Gréaume, conseiller municipal nommé par Vichy et Vaillant sont à nouveau candidats auprès de Pierre Courant en 1945.

32. ADSM 40 W 159, fichier des Renseignements généraux pour l'arrondissement du Havre, 1943.



7 Louis Eudier.
Collection UL CGT
du Havre.

33. Confronter ici le livre de Louis Eudier et celui de Marie-Paule Hervieu.
34. Préfet de Seine Inférieure, il devient Préfet régional pour les cinq départements normands, puis Préfet de police de Paris jusqu'au moment où il est arrêté par la Résistance lors de l'insurrection de la capitale.
35. Extrait. ADSM, 1 M 565. Métallurgie du Havre. 1939-1941. Réponse du préfet à la demande, le 26 août 1941, du délégué du ministre de l'Intérieur dans les territoires occupés.

Les « officiels » demeurés en place ont-ils pu servir de « couverture » aux clandestins ? Cette hypothèse nous semble devoir être écartée. On est même persuadé du contraire quand on entre dans le secret des correspondances préfectorales. On sait que Louis Eudier secrétaire du puissant syndicat des métaux (USTM) fut arrêté par la Gestapo le 12 juillet 1941 et que cela le conduisit à Auschwitz un an plus tard. Il avait eu l'habileté de maintenir son syndicat en évitant de prendre position sur le pacte germano-soviétique. Quelles que soient les zones d'ombre sur la manière dont il a « manœuvré » Marcel Roy³³ en lui laissant croire qu'il n'agissait pas clandestinement, on comprend aisément à la lecture des documents de la Préfecture qu'il était la bête noire de beaucoup de gens. Louis Eudier a-t-il été un jour informé d'une visite de certains de ses collègues à la préfecture ? On ne peut qu'être troublé de l'élément suivant trouvé dans les archives : le préfet René Bouffet, personnage important du régime de Vichy³⁴, dans une lettre à son supérieur en août 1941 pour expliquer la liquidation de l'USTM et l'arrestation d'Eudier, écrit ceci : « Les dirigeants de l'Union des syndicats du Havre, dont le secrétaire est M. Le Gall, récemment entendus par M. le Sous-préfet du Havre, se sont déclarés convaincus qu'Eudier continuait à poursuivre des buts politiques - qu'ils condamnaient - et ils ont insisté sur le fait que sa démission en 1939 alors qu'il était mis en demeure de définir son attitude vis-à-vis du pacte germano-soviétique était significative de ses ten-

dances et de son activité actuelle, aussi bien dissimulée qu'elle soit. Ils ont ajouté qu'ils retrouvaient presque constamment dans les tracts et journaux révolutionnaires le point de vue exposé par Eudier et jusqu'aux propres paroles de ce dernier »...³⁵

Considérant que cette information confirmait l'opinion émise par l'Inspecteur du travail, persuadé que l'USTM « travaille pour la Troisième Internationale », il prononce « dans ces conditions, dit-il, le séquestre du syndicat, ordonne les perquisitions chez les militants et annonce à son supérieur l'arrestation d'Eudier... par les Allemands... », comme il en a déjà rendu compte également au ministère du Travail. Toutes les ambiguïtés de la période, le rôle de Vichy dans la répression en accord avec les nazis et le ralliement de quelques dirigeants syndicaux sont contenus dans cet épisode. Extrait de la lettre de René Bouffet au sujet de Louis Eudier (ADSM, 1 M 565).

En septembre 1942, le bureau de l'USTM est reconstitué, mais avec, selon les termes policiers, des éléments « assagis ». Les syndicats « maintenus » ont-ils eu une activité ? Il y eut des activités de secours qui valurent à leurs dirigeants une certaine popularité, notamment en direction des familles de prisonniers. Mais l'émiettement du marché du travail, l'absence de dirigeants devenus prisonniers de guerre ou réfugiés en zone Sud ont pesé. L'état de guerre a décapité

nombre d'organisations. L'Union des employeurs de main d'œuvre prend prétexte de la paralysie du port pour mettre les conventions collectives en veilleuse, entraînant un conflit avec le syndicat des camionneurs dirigé par Maurice Hauguel³⁶. C'est sans doute grâce à ses bonnes relations avec Belin, qu'il obtient le paiement intégral des allocations familiales aux dockers et non au prorata des heures effectuées.

La constitution au Havre d'un Comité ouvrier de secours immédiat, le COSI, mériterait une étude fine. *La Vie Ouvrière* havraise clandestine du 1^{er} mai 1942 publie ceci : « (...) *Le Petit Havre* nous annonce qu'un comité local vient de se constituer au Havre avec les Vaillant, Hauguel, Gréaume, Salin et Cie. (...) Sinistrés, refusez l'argent et les meubles volés aux Juifs. Exigez des pouvoirs publics des secours et du mobilier. » Il était en effet difficile d'ignorer la véritable identité du COSI, même si à la Libération ses dirigeants havrais ont convaincu la justice que leur but était strictement humanitaire et qu'ils avaient même « aidé des juifs ». Rien ne prouve le contraire, mais le COSI n'était pas neutre. Créé en mars 1942, à la suite du bombardement de l'usine Renault de Boulogne-Billancourt, ses maîtres d'œuvre étaient les partis pro-nazis, RNP et PPF. Au Havre comme dans certaines autres villes, le COSI fut dirigé par des responsables syndicaux « maintenus » bien vus de la préfecture aux côtés des maires de l'arrondissement nommés par Vichy. À chaque réunion au Havre, un dirigeant national venait remercier les Allemands de leur générosité, en soulignant qu'il ne s'agissait pas d'argent allemand mais de celui des capitalistes juifs complices des Britanniques³⁷. Il faut replacer tout cela dans le climat xénophobe et antisémite au Havre qui avait permis que se fasse sans trop de vagues l'aryanisation des entreprises et la déportation des Juifs³⁸. Le délégué du Secrétariat à la Jeunesse, J.L. Delamare, courtier et conseiller municipal, se réjouissait ainsi en 1942 : « Désormais Le Havre a trouvé son âme qu'une vie trop cosmopolite ne lui avait pas permis de réaliser avant la guerre... certains sont partis que nous ne souhaitons pas revoir »³⁹.

Collaborateurs en eaux troubles et pro-nazis à la manœuvre

Ceux qui sont allergiques à la lutte des classes n'ont pas tardé à profiter de la « divine surprise » que constitue l'instauration du régime de Vichy. Le 10 décembre 1940⁴⁰, un « Syndicat autonome de la métallurgie havraise » a été créé « sous l'égide de la collaboration des classes ». « Il a tou-



L'état de guerre a décapité nombre d'organisations.

jours préconisé l'entente cordiale entre tous les éléments de la profession. Il rejette l'immixtion de la politique à l'intérieur du syndicalisme... La nouvelle loi sur l'organisation professionnelle va consacrer la voie dans laquelle il s'était engagé ; le syndicat propose un service de placement gratuit ». Service de placement, 6 rue du Maréchal Gallieni, en effet : durant les années de construction du mur de l'Atlantique et du recrutement pour le travail en Allemagne cet organisme publie régulièrement des annonces dans *Le Petit Havre* en 1942 et 1943, qui cohabitent avec celles de l'office de placement allemand ou des entreprises travaillant pour Todt.

Selon les sources policières, l'activité du syndicat du bâtiment, secteur pourtant très sollicité pour œuvrer au Mur de l'Atlantique, est à peu près nulle. De plus le syndicalisme officiel sous Vichy est concurrencé par les officines pro-nazies dans ce secteur. Les collaborationnistes se saisissent de la question des salaires pour se rendre populaires. Un conflit oppose l'entreprise Liberge, une entreprise champignon occupant à 100 % ses 500 ouvriers au Mur de l'Atlantique, aux autres entreprises participant aux mêmes travaux. La première affirme payer normalement ses ouvriers. Les secondes paient moins, et surtout moins que les Allemands, si bien qu'une grève est déclenchée chez Dieppedalle-Leprévost en août 1942. En avril 1944, la section locale du Francisme de Marcel Bucard, par l'intermédiaire de son « Comité de propagande et d'action socialiste » s'empare de l'affaire. Le commissaire local de cette officine est un employé de commerce, G. Mandin. Les ouvriers ayant travaillé depuis 1940 chez Camus, Lepage, Thireau-Morel, Robert et

8 *L'avenir du Havre*, 22 septembre 1938.

36. AMH, SZ 238.
37. *Le Petit Havre* du 15 février 1943.
38. Voir Marie-Paule Dhaille-Hervieu, « Les Juifs au Havre pendant l'Occupation allemande », *Migrants dans une ville portuaire*, John Barzman et Eric Saunier (dir), Publications des universités de Rouen et du Havre, Rouen 2005, p.107-116.
39. *Le Petit Havre* du 14 juin 1942.
40. *Le Petit Havre* du 10 décembre 1940.

41. ADSM, 32 W, Z 28 485.
42. Rapport sur l'affaire du bâtiment, 4 mai 1944. Signé par le président Employeurs, M. Neuville, le président Cadres J. Debesse, le président ouvrier A. Salin. AMH, 5Z 419.
43. ADSM, 32 W, Z 28 484.
44. Tous ces comportements ont été examinés et sanctionnés par les chambres civiques et cours de justice, qualifiés d'indignité nationale et sanctionnés au minimum de la dégradation nationale. Les verdicts étaient publiés par la presse locale (Cf. *Havre libre* de 1945) Les dossiers sont conservés aux ADSM, série 245.W.
45. Voir C. Malon 2012, p. 238, l'itinéraire de Jacques Torracinta, ancien dirigeant du syndicat des Marins, passé au RNP, puis au Francisme, puis lieutenant de la Waffen-SS à Berlin, propagandiste sur les chantiers du Mur, condamné à mort, emprisonné en Algérie, amnistié en 1953.
46. Baruch Marc-Olivier (dir), *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la seconde guerre mondiale*, Paris Fayard 2003, 612 p.

9 Côte Fi-47, place de la marine allemande dans le port du Havre. Album Eric WERDER, archives municipales du Havre.



Grieu sont invités à se présenter au siège du CPAS. Mandin réunit 320 ouvriers au cinéma Le Grillon. Il estime que les entreprises de travaux publics du Havre doivent au total 16 millions aux ouvriers. Le contexte est favorable aux organisations pronazies car le 16 mars 1944, Marcel Déat, fondateur du RNP, a été nommé ministre du Travail. De son côté, l'administration française vichyste, sous la plume du chef des renseignements généraux voit dans « l'effervescence » causée par cette affaire et son « grand retentissement » une « manœuvre adroite mais néfaste parce qu'elle avive à un moment mal choisi la lutte des classes »⁴¹.

L'Union locale maintenue s'émeut de l'affaire dans la presse mais les francistes se disent plus efficaces car ils ont davantage « l'oreille des Allemands » qui appuient leur démarche. Elle tente « de faire connaître » que son action « auprès des autorités françaises » était antérieure à celle de Mandin, ce qui révèle bien qu'elle a été doublée dans ce conflit. Le secrétaire du syndicat du bâtiment, A. Salin, avait certes demandé en 1942 une enquête administrative sur cette affaire. Or celle-ci avait conclu que les patrons français qui payaient moins que d'autres, respectaient en réalité les conventions collectives. De concert avec Marcel Neuville, dirigeant du syndicat patronal et du comité d'organisation sur le plan départemental, le syndicat ouvrier officiel, dirigé par Salin, estime qu'il est temps de mettre fin aux agissements de Mandin, en arguant auprès des autorités que cela ne peut que nuire « à l'esprit de collaboration que recherche la Charte du Travail »⁴². Il s'agit évidemment de la collaboration entre patrons et ouvriers. En mai 1944, l'affaire

est résolue, pour la simple raison que, selon les archives de la sous-préfecture, les Francistes ont bénéficié du « concours des autorités allemandes »⁴³. Mandin a fait convoquer des entrepreneurs à la Kommandantur et certains se sont engagés à payer. Cette querelle réjouit selon la police, les syndicalistes clandestins, ceux qu'elle nomme les « meneurs occultes des anciens syndicats extrémistes ». Ceux-là se disent « qu'ils en récolteront les fruits ». Le syndicalisme légal sous Vichy est donc concurrencé par les officines des partis pronazis de Bucard, Doriot ou Déat. Le RNP, le plus important des partis pro-nazis au Havre, a créé pour sa part le « Front social du travail », qui édite un bulletin, *Le Travailleur havrais*.

Conclusion : la portée politique de l'histoire économique et sociale

Les archives de l'épuration économique et politique permettent aujourd'hui de regarder derrière le souvenir-écran de la Table Rase en septembre 1944. Elles aident à percevoir la complexité de la sociologie et des comportements dans le monde du travail et de l'entreprise, et même au-delà dans le tissu social. De nombreuses régions ont d'ailleurs vécu des situations comparables. Le travail pour les Allemands n'était pas illégal, même s'il fut, à la Libération, rétrospectivement jugé illicite parce que « servant les desseins de l'ennemi » par les autorités d'épuration. La Normandie, si elle fut une terre de résistance, n'a pas échappé non plus aux comportements les plus favorables aux nazis. Le Havre eut ses recruteurs zélés pour Todt, ses interprètes nouveaux-riches, ses garde-chiourmes sur les chantiers du Mur, ses trafiquants « auto-entrepreneurs » flirtant avec la Gestapo, ses fonctionnaires de police fiers de travailler main dans la main avec la SIPO-SD, ses chasseurs de réfractaires au STO⁴⁴, ses anciens syndicalistes égarés dans les partis pro-nazis et dans la Waffen SS⁴⁵. Le revers de la médaille résistancialiste a longtemps été invisible. N'est-ce pas le général de Gaulle en personne qui a désigné les collaborateurs comme « une poignée de misérables »⁴⁶ réduisant de ce fait leur importance ? Ce contexte pesant dans lequel Vichy porte une responsabilité écrasante ne rend que plus importants et lumineux aux yeux de l'Histoire les multiples actes de résistance, à tous les degrés et sous toutes ses formes, pendant cette période de l'Occupation. Parmi les mémoires antagoniques de l'Occupation au Havre, à l'opposé de la mémoire résistante, il en est une très répandue qui nous présente des Havrais qui souffrent, quelques cou-

rageux qui résistent parfois de manière un peu irresponsable, des Allemands qui obligent font tout, construisent tout et gouvernent tout⁴⁷. Et Vichy dans tout cela est absent, sinon exonéré. On n'en a donc pas fini avec le syndrome de Vichy⁴⁸ et le travail de Robert Paxton⁴⁹ appelle encore des études locales et notamment une histoire des comportements politiques en Seine-Inférieure comme celle de Jean Quellien sur le Calvados⁵⁰. L'histoire de Vichy-sur-Seine reste à faire. L'adhésion d'une partie non négligeable de la population et des élites au pétainisme et au vichysme n'a pas été véritablement mesurée. Il est significatif que les instances économiques du département aient été épurées à la Libération⁵¹, le plus souvent pour adhésion revendiquée au régime de Vichy : un tiers des représentants de la chambre de commerce du Havre fut momentanément écarté des fonctions consulaires. La proportion fut la même à Rouen. Le pétainisme, voire le vichysme d'une grande partie des élites patronales a laissé des traces incontestables⁵². Dès 1946, les retours en notabilité furent cepen-

L'histoire économique et sociale est, tout autant que l'histoire politique et culturelle, un remède contre l'oubli.

dant assez rapides. Quand à la renaissance syndicale à la Libération, à l'échelle locale, elle fut stimulée modestement par la reconstruction⁵³. Elle fut marquée d'une modification des rapports de forces entre communistes et libertaires, au détriment de ces derniers, même si Henri Quesnel succède à Jean Le Gall à la tête de l'Union locale CGT. En 1945, le retour dans l'équipe dirigeante de Louis Eudier, rescapé d'Auschwitz, symbolisait ce nouvel équilibre. Que l'administration vichyste, sous l'œil bienveillant des Allemands ait trouvé au Havre comme ailleurs en France, des soutiens à la Révolution nationale, y compris dans certains réseaux syndicaux ne fait plus aucun doute. Les archives des renseignements généraux montrent une hostilité globale de l'opinion ouvrière à la Charte et aux comités sociaux mais il n'empêche que ce régime réussit à trouver par cooptation nombre de personnalités pour figurer à la tête des nouveaux syndicats uniques corporatistes et des familles professionnelles⁵⁴. Mieux encore, la « confiscation de l'humanitaire »⁵⁵ enrôla une part non négligeable des élites urbaines et négociantes havraises dans le Secours National, et des dirigeants de l'union locale maintenue dans le Comité

ouvrier de secours immédiat (COSI) qui était financé par les nazis à l'aide de l'argent volé aux Juifs. Cet enrôlement était d'autant plus facile au Havre que les bombardements répétés depuis 1940, permettaient d'entretenir une anglophobie permanente dans *Le Petit Havre*, seul journal autorisé.

À la Libération, l'épuration politique et l'épuration économique furent bien réelles, mais provisoires. Plus les procédures de défense duraient, plus les sanctions s'atténuaient. Les grandes entreprises avaient de bons avocats. Ainsi les entreprises qui avaient bâti le Mur comme Thireau-Morel, et même les entreprises-champignon comme la SFTR, indispensables à la Reconstruction, ne furent pas exclues des marchés à deux exceptions près⁵⁶ et retrouvèrent une virginité. Personne ne s'interrogea, ou si peu sur leur responsabilité indirecte dans la tragédie de septembre 1944 et la Table rase opérée par les Alliés qui voulaient un port en eau profonde. On entend encore dire aujourd'hui que le Mur n'a servi à rien, alors qu'il

rendit Le Havre imprenable trois mois encore après le débarquement et que selon les spécialistes de l'histoire militaire, il retarda de neuf mois l'heure de la victoire contre le nazisme⁵⁷.

La patrimonialisation de la Reconstruction, valorisation de l'œuvre d'Auguste Perret, classement de son architecture au patrimoine de l'UNESCO, comme toute gouvernance mémorielle municipale ou d'État, est paradoxalement un facteur d'oubli. Elle est même célébration de ceux qui avant d'être des héros de la reconstruction, ont été les bâtisseurs d'une Forteresse si imprenable qu'elle a conduit au désastre. Si bien que la mémoire est « fracturée par l'histoire » dès lors que cette dernière introduit dans la connaissance de la période l'archive administrative et le chiffre, afin de redessiner le monde du travail des années sombres. Quant à l'histoire sociale, on ne peut en saisir la complexité qu'en la restituant dans le « monde de production » très particulier de la situation d'Occupation et d'administration vichyssoise. L'histoire économique et sociale, est tout autant que l'histoire politique et culturelle, un remède contre l'oubli.

47. La permanence de cette mémoire se manifeste par la réédition récente de deux livres, celui de Pierre Courant et celui de Julien Guillemaud.
48. Cf. les travaux d'Henry Roussso plus que jamais d'actualité.
49. Robert Paxton, *La France de Vichy*, Le Seuil 1973, 467 p.
50. Jean Quellien, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados sous l'Occupation allemande*, Caen, PUC, 2001.
51. C. Malon, *L'épuration des instances économiques en Seine-Inférieure*, in Bergere Marc (dir), *L'épuration économique en France à la Libération*, Presses universitaires de Rennes 2008, p. 313-328.
52. C. Malon 2012, *op.cit.* p. 170-178.
53. En effet, la CGT au Havre ne retrouve en 1946 que 27 000 adhérents contre 52 000 en 1938. (Sources préfectorales, C. Malon 2012, p. 337).
54. C. Malon 2012, *op.cit.* p. 195-197.
55. Voir le livre de Jean-Pierre Le Crom, *Au secours Maréchal, l'instrumentalisation de l'humanitaire, 1940-1944*, PUF, 2013.
56. Au niveau national, la commission Parmentier devait exclure les sociétés ayant un chiffre d'affaires allemand supérieur à 35 %. Dans la pratique ce fut impossible.
57. Conférence du professeur Rudi Rolf, pour l'association *Mémoire et Patrimoine* à l'université du Havre, mai 2012. Voir ici le livre de Jérôme Prieur, *Le Mur de l'Atlantique, monument de la collaboration*, Denoël 2010 et son documentaire pour France 2.

14 juillet 1943 à Elbeuf : Un acte de résistance de Jean Delaunay et de ses camarades



Pierre Largesse

1. Émile Picard, *P'tit Jean dans la Résistance ou le parcours d'un FTP normand*, Angers, Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation en Maine-et-Loire, 2002. Émile Picard avait le matricule 84865. Il est Chevalier de la Légion d'Honneur.
2. Il se trompe. Note de l'auteur.



1 Jean Delaunay. Collection Pierre Largesse-côte 9Fi3468 - centre d'archives patrimoniale d'Elbeuf.

Cette action de trois jeunes communistes eut un grand retentissement à Elbeuf. Le mot d'ordre, relayé par la radio de Londres et la presse clandestine, avait été donné par le Conseil National de la Résistance créé le 27 mai 1943 : le 14 juillet vous manifesterez d'une manière ou d'une autre votre patriotisme en mettant en valeur le drapeau tricolore. Les femmes avec une veste bleue, un corsage blanc, une jupe rouge, les hommes avec des pièces de vêtement aux trois couleurs. En réponse à cet appel, les membres du Parti Communiste clandestin surent trouver une autre forme d'action spectaculaire.

Émile Picard la racontera dans son récit *P'tit Jean dans la Résistance*¹. « Mimile » a décrit ce qui fut organisé et se déroula le 14 juillet 1943 : « À cette époque, j'habitais à Orival. Voici comment s'est déroulée cette action contre le fascisme :

Au soir du 13 juillet, à 10h30, nous étions une dizaine cachés dans les bosquets de la Gare d'Elbeuf-Ville. Vers 23h15 (le couvre-feu était à 23 heures) sous le commandement de Roland Philippe, secondé par Jean Delaunay, deux équipes furent formées, une vers le centre d'Elbeuf, l'autre vers Caudebec et Saint-Pierre-lès-Elbeuf ; elle était composée de Daniel et Jacques Portier, Marcel Fleury (dit Prosper), Ernest Marie et de trois autres camarades dont j'ai oublié le nom.. Je faisais partie de la première équipe : Roland Philippe, Jean Delaunay, Lucien Deneux, Pierre Cavelier, plus un dont je ne me rappelle pas le nom, peut-être Pierre Largesse². Nous descendons en longeant les murs, l'usine Blin, la rue Camille Randoing le long de l'usine Fraenckel-Herzog, Nivert et Bourgeois. En passant le long de l'usine Olivier Picard nous ramassons des cailloux dans la cour. Arrivant sur la place du Coq, nous avons attaché un caillou à une ficelle, fixée à un coin du drapeau

tricolore et nous avons lancé en l'air drapeau et caillou pour qu'ils viennent se suspendre dans les câbles qui traversaient le carrefour. Nous nous y sommes repris en deux fois avant que le drapeau ne reste définitivement suspendu.

Il était environ minuit.

Le drapeau avait été confectionné avec trois morceaux de tissu par les sœurs de Jean Delaunay avec l'aide d'un camarade habitant côte des Mesliers comme elles. Le matin du 14 juillet, les Elbeuviens aperçurent le drapeau aux couleurs de la République et commencèrent à se grouper. Vers 11 heures, la Kommandantur donne l'ordre aux pompiers d'aller décrocher le drapeau. Il fallut prendre une voiture-échelle, sinon il était inaccessible. La foule était de plus en plus dense. Avant de le décrocher, le pompier salua militairement, sous les applaudissements de la foule. Le drapeau fut caché et conservé dans le local des pompiers, jusqu'à la fin de la guerre. Le 14 juillet 1945, à mon retour de déportation, le docteur Bonvoisin me le remit ; à côté de moi se tenait Marcel Fleury (dit Prosper) membre du groupe, qui le conservera jusqu'à son accident mortel en novembre 1945, et ses parents me le remettront un peu plus tard.

Quelques années après, Monsieur Malenfant, ancien gendarme à Elbeuf, me suggéra de le déposer entre les mains de Charles Brisson, conservateur du musée d'Elbeuf qui l'exposera dans la salle d'Histoire locale. Il a maintenant une inscription brodée : « Honneur aux braves ». Parmi les camarades présents le soir du 13 juillet, plusieurs furent arrêtés par la suite, du fait de leur action dans différents groupes de Résistance : Lucien Deneux mort en déportation, Jean Delaunay fusillé, Ernest Marie mort en déportation, Pierre Cavelier tué au maquis, Jacques Portier et moi-même Émile Picard déportés en camp de concentration. »

J'ai (P.L.) écrit pour la cérémonie du 14 juillet 2013 (soixante-ans plus tard)³ le texte ci-après :

« Je fus un des témoins de cette scène, et le 14 juillet 1943 est resté dans ma mémoire. Croyez-moi, voir le drapeau français à cet endroit-là et ce jour-là, cela ne s'oublie pas. J'ai vu, de mes yeux vu, le sapeur-pompier en haut de son échelle, saluer respectueusement l'emblème national, l'embrasser, avant de le descendre.

Cette scène provoqua une intense émotion qui persiste soixante ans après. La prise de conscience provoquée par ces jeunes Elbeuviens membres des Jeunesses Communistes, n'est pas près de s'éteindre. »



2 Commémoration de l'acte patriotique de Jean Delaunay du 14 juillet 1943 à Elbeuf, le 14 juillet 2013.

Jean Delaunay entra dans la clandestinité armée, sabotage de câbles, destruction de panneaux indicateurs ; il participa à plusieurs actions armées au Havre contre des soldats allemands, dont le lancement d'une grenade dans un Soldatenkino (cinéma réservé aux Allemands). Il habitait dans une planque 9, rue de Lodi.

Revenu à Elbeuf il se blesse avec son revolver, est soigné par le docteur Bonvoisin. Suite à une dénonciation il est arrêté en Haute-Vienne, transféré à Poitiers puis à Rouen. Jugé par un tribunal militaire allemand, il est condamné à mort et fusillé le 4 février 1944 à Grand-Quevilly.⁴

Jacques Leclère, un de mes camarades de l'UJRF⁵ m'a donné une copie de sa dernière lettre. En voici le texte :

Jean Delaunay • Dernière lettre écrite une heure avant d'être fusillé

Chers parents, frère et sœurs,

Excusez-moi de vous faire du mal, mais c'est la dernière fois que je vous écris. J'espère que vous me pardonneriez. Chers parents, ma dernière pensée sera pour vous. Malgré le chagrin que vous aurez, vous pourrez relever la tête et être fiers d'avoir un fils comme moi. Je meurs en bon français en criant : Vive la France et vive la Liberté ! Comme mon camarade Marcel Lucas mort l'année dernière. Je demande à Roland et à Mercédès de toujours travailler pour vous faire oublier ce dur moment et rendre votre vieillesse heureuse. Et toi Fernande, je te demande de bien apprendre à l'école pour te faire une situation et surtout d'adorer et chérir papa et maman. Je meurs pour une humanité meilleure et pour la liberté des peuples, en espérant que mon sacrifice et celui de mes camarades serviront à rendre plus heureux nos prochains. Nous sommes le 4 février 1944, il est environ 9 heures. Dans une heure je ne serai plus. Chers parents, frère et sœurs, je vous embrasse tous encore une fois bien longuement et bien fort, en vous disant courage. Votre fils qui vous aime de tout son cœur.

Jean

Je demande à Mademoiselle Dubois, la directrice de l'Orphelinat, de ne pas vous oublier et je l'embrasse bien fort en lui disant que je me suis confessé. Vous recevrez un vélo, c'est le mien ; j'en fais cadeau à Roland. Vous souhaiterez le bonjour à tous mes camarades et voisins. Encore une fois, mille bons baisers. Adieu maman, papa, Roland, Mercédès et Fernande. Je meurs pour la France. Ayez comme moi, du courage.

Vive la France

Jean

3. Voir à ce sujet le n° 49 page 28 du *Fil rouge*.
4. Louis Eudier, *Notre combat de classe et de patriotes (1934-1945)*.
5. Union de la Jeunesse Républicaine de France.



À l'occasion du 70^e anniversaire de la Libération, du rôle irremplaçable que jouèrent les résistants dans notre région, comme dans tout le pays, face à l'ignorance quasi officielle de l'engagement décisif de la classe ouvrière et des militants et militantes de la CGT, qui furent arrêtés, torturés, déportés, fusillés. Plus de 200 y laissèrent leur vie en Seine-Maritime, notre Institut CGT d'Histoire Sociale et l'Union Syndicale des retraités CGT de Seine-Maritime, ont pris l'initiative les 17 et 24 avril derniers, de faire visiter à près de 100 personnes les lieux de mémoire de la Résistance à Rouen. Jacques Tanguy, guide-conférencier à l'Office du Tourisme de Rouen, nous accompagna avec sa compétence passionnée. Celui-ci nous fait la gentillesse de nous transmettre le texte que nous publions ci-dessous.

La rédaction du Fil rouge

Les lieux de mémoire de la Résistance à Rouen

Dès leur arrivée, en juin 1940, les Allemands ont réquisitionné les lieux qui leur étaient nécessaires pour mettre le pays sous leur botte. Certains de ces lieux vont devenir les étapes du calvaire des résistants rouennais.

La Maison Hantée

C'est dans la côte qui mène à Bonsecours qu'eurent lieu les premières exécutions de Résistants. Dès juin 1940, d'une façon pratiquement spontanée, apparaissent les premiers actes de résistance. Un ouvrier agricole, Etienne Achavanne s'est fait engager sur le terrain d'aviation de Rouen-Boos. Le 20 juin 1940, il parvient à couper les liaisons électriques et téléphoniques avec l'extérieur, permettant aux avions anglais de détruire 18 avions et de tuer 22 militaires allemands. Il va le payer de sa vie, fusillé le 6 juillet.

Trois autres résistants connurent le même sort en ce lieu. Le premier a été le rouennais Gaston Le Fèvre, exécuté le 5 juillet. Le dernier Joseph Madec (doker, résistant havrais, militant du Parti Communiste, fusillé le 18 mai 1941).

Le lieu d'exécution a été rapidement abandonné. Il advint un jour que le verglas rendait la côte inaccessible, le condamné dut la monter à pied. On transféra le lieu du supplice au stand de tir de Grand-Quevilly.

La rue du Donjon

Les Allemands avaient réquisitionné pratiquement tout le quartier proche de la gare de la rue Verte. Les différents services s'étaient installés dans les immeubles et les maisons avoisinantes. Rue du Donjon, la SS utilisait l'hôtel de l'industriel Badin (maintenant siège de la banque Crédit du Nord), la Kreiskommandantur 667 (Commandement militaire local, au niveau de l'arrondissement) était dans une maison du haut de la rue Jeanne d'Arc, le SD (Sicherheitsdienst, service de sécurité) occupait une opulente maison de la rue Senard, un peu au-dessus de la gare.

Mais c'est surtout la Gestapo (Geheime Staatspolizei, police secrète d'État) qui s'est tristement illustrée dans cette partie de la ville. Elle s'était accaparé l'immeuble qui jouxte l'ancien donjon du château construit par Philippe-Auguste.

C'est là qu'étaient conduites les personnes arrêtées par ses sbires, c'est là qu'elles étaient interrogées, torturées. C'est là aussi qu'officiaient les tristes individus français recrutés par elle, comme l'inspecteur Louis Alie. La tour médiévale toute proche avait été transformée en abri, une énorme chape de béton la couronnait. Les Allemands l'avaient camouflée avec des peintures dont des traces subsistent encore.

Le 19 avril 1944, le quartier avait été touché par le grand bombardement stratégique. Une bombe avait détruit le siège de la Gestapo. Une partie des dossiers des enquêtes en cours ont été détruits. La bureaucratie policière s'y perd ! Quelques résistants seront ainsi sauvés (c'est le cas des

frère Henri et Raoul Boulanger, organisateurs du fameux maquis « Fantômas » de Ry) La tour a perdu ses ardoises, mais les murs ont résisté. Contre le bâtiment reconstruit après la guerre, a été posée une plaque rappelant le martyre des résistants. Une urne contient de la terre rapportée des divers camps où beaucoup d'entre-deux finirent leur calvaire.

Tous les ans, le dernier dimanche d'avril, lors des commémorations de la mémoire des victimes de la déportation, une cérémonie se déroule à cet endroit.



1 Devant le Palais de Justice, place Foch.

2 La tour médiévale, rue du Donjon.

La rue Jeanne d'Arc

Au 98, rue Jeanne d'Arc, se trouvait le Tribunal militaire allemand. Il siégeait les mardis et vendredis. Il a prononcé 80 condamnations à mort, dont seulement trois furent commuées (les trois graciés disparurent en déportation). Les jugements devaient être confirmés par la Cour Suprême de Saint-Germain-en-Laye et par Berlin.

La place du Maréchal Foch

Sur la place du Maréchal Foch se trouvait le monument aux morts de la Grande-guerre. Le 11 novembre 1940, quelques grands élèves de l'Institution Jouin-Lambert vinrent déposer une gerbe. Originaires de quelques bonnes familles de la bourgeoisie rouennaise, ils ne durent qu'à une intervention du maire provisoire de ne pas être poursuivis.



Jacques Tanguy

Le Palais de Justice

Ancienne conciergerie du Parlement de Normandie, les geôles du sous-sol du Palais de Justice ont retrouvé leur rôle de prison pendant l'Occupation. Situé à peu de distance des bureaux de la Gestapo, les prisonniers y étaient enfermés en dehors des interrogatoires. Ils étaient nombreux. Le 19 avril 1944, on comptait 180 détenus. On peut penser qu'il en avait été pratiquement de même pendant toute l'Occupation, jusqu'à ce que les bombardements d'avril 1944 rendent l'utilisation difficile.

Les cachots se trouvaient au rez-de-chaussée, sous la salle des procureurs, du côté de la rue Saint-Lô. Plusieurs inscriptions ont subsisté sur les murs et les portes pendant des années.

C'est de là que de nombreux résistants et otages partirent pour la déportation ou pour la mort. D'autres ont été transférés dans la prison Bonne-Nouvelle où le même sort malheureux les attendait le plus souvent.

Une plaque fixée dans l'entrée du Palais, du côté de la place Foch, commémore le triste rôle du monument. La dramatisation du lieu est accentuée par la conservation sur les murs des traces laissées par les éclats des bombes d'août 1944.



3 Le palais de Justice.

4 Plaque commémorative en souvenir des sapeurs pompiers de Paris.

La dramatisation du lieu est accentuée par la conservation sur les murs des traces laissées par les éclats des bombes d'août 1944.



Place du Gaillardbois

Dans ce quartier entièrement détruit dès juin 1940, la Halle aux Toiles a été reconstruite. Contre son pignon ouest, on a transféré les restes mutilés de la porte d'honneur de l'ancien immeuble de la Douane qui se trouvait sur le quai du Havre. Elle forme maintenant le cadre du monument aux victimes civiles rouennaises de la guerre. Pendant le conflit, près de 2000 personnes ont donné leur vie. Pendant la « Semaine Rouge » (30 mai-5 juin 1944) le nombre a dû dépasser les 400. La propagande de Vichy a tenté d'utiliser l'horreur et l'incompréhension des survivants pour creuser un fossé entre la population et les Anglais. Des affiches ont couvert les murs. L'une d'entre-elles représentait Jeanne d'Arc entourée par les flammes, surmontée par des bombardiers, et l'inscription « Les assassins reviennent toujours sur les lieux de leurs crimes ». Dans la rue Thouret, proche du Palais de Justice, un mur porte l'inscription « Détruit par les Libérateurs ». Quoique choquée, la population n'a pas renoncé à voir dans les Alliés leurs Libérateurs.

Quoique choquée, la population n'a pas renoncé à voir dans les Alliés leurs Libérateurs.

Place des Arts

Sur cette place reconstruite après la guerre, se trouve le nouveau Théâtre des Arts et la nouvelle Chambre de Commerce. Sur cette dernière, une plaque rappelle le sacrifice de six sapeurs pompiers parisiens victimes de leur devoir pendant la Semaine Rouge, alors qu'ils étaient venus combattre les feux qui ravageaient la ville. Chaque année, un détachement des sapeurs pompiers parisiens vient commémorer la mort de leurs camarades.

La prison Bonne Nouvelle

Située sur la rive gauche de la Seine, la prison de Rouen porte le nom de « Prison Bonne-Nouvelle », en souvenir d'un ancien monastère. Vaste ensemble de brique, la prison a servi aux autorités allemandes pour interner nombre de résistants et d'otages pendant la guerre. La plus grande partie des condamnés à mort sont partis de cette prison pour le lieu de leur exécution, accompagnés par l'abbé Bellamy. À côté de la porte principale, une plaque rappelle leur passage.

Les ateliers de Sotteville

Les très importants ateliers de chemin de fer Budicom et Quatre-Mares, le dépôt, sont livrés aux Allemands suite à la signature de l'armistice. Le personnel est mis à leur disposition. Toutefois, la résistance s'organise. C'est une petite résistance de tous les jours visant à ralentir au mieux la production. C'est la distribution de tracts, l'organisation de grèves. C'est aussi la mise en place de réseaux structurés. Les cadres sont surtout dans l'OCM (Organisation Civile et Militaire, plutôt à « droite »), les ouvriers dans les FTP. (Francs Tireurs et Partisans, comportant nombre de communistes). Des FTP de Quatre-Mares encadreront l'attentat qui provoqua un déraillement sur la ligne de chemin de fer, entre Malaunay et Pavilly. La répression a été féroce. Les Allemands arrêteront des dizaines d'otages, soupçonnés d'appartenir au Parti Communiste. Certains furent fusillés au Stand de Tir, d'autres, déportés, ne revinrent pas. Cible très stratégique, l'ensemble de Sotteville a subi nombre de bombardements. C'était en particulier la cible du premier bombardement américain réalisé par la 8^e Air Force USA, le 17 août 1943 et celle du terrible bombardement de la nuit du 18 au 19 avril 1944.

Le 10 août 1944, une grève générale déclenchée par la Fédération Nationale des Cheminots CGT sera parfaitement suivie à Sotteville, immobilisant les communications ferroviaires de l'ennemi. À Buddicom et à Quatre-Mares, des monuments rendent hommage aux victimes.



Le stand de Tir du Madrillet

Avant la guerre, un stand de tir avait été organisé le long de la route de Caen. Les Allemands se l'étaient approprié pour y commettre leurs meurtres.

Il s'agit d'un vaste quadrilatère entouré de forts talus de terre. Les exécutions avaient lieu à l'aube, 5h45 en été et 7h45 en hiver.

Les victimes étaient attachées à l'un des trois poteaux plantés en terre. Beaucoup refusaient le bandeau noir sur les yeux. Douze soldats tiraient au commandement. Après constatation du décès, le corps était mis dans une bière sommaire. Dans un premier temps, ils furent ensevelis dans les cimetières voisins, puis les occupants décidèrent de les incinérer.

Après la guerre, le site a été préservé comme lieu de mémoire.

La liste des martyrs comporte 71 noms. Le premier est celui de Léon Lioust du Havre, fusillé le 14 octobre 1941. Les derniers furent Michel Corroy de Darnétal et Césaire Levillain de Rouen, fusillés le 4 mars 1944. Après la guerre, le site a été préservé comme lieu de mémoire. Derrière le poteau, le long du talus, un monument a été construit. En son centre, des plaques gravées recouvrent de la terre ramenée des camps de concentration. Sur le mur, des plaques nominatives égrènent les noms des fusillés.

5 Le stand de Tir du Madrillet devenu le stand des fusillés.



Chronique de France¹



Jean-Pierre Marais

¹ Sur le conflit du France, voir aussi le numéro 1 du *Fil rouge*, et le chapitre « Les batailles du France », dans *Un siècle de luttes pour le progrès social en SM, 1913-2013* édité par l'IHS CGT 76 octobre 2013, 10 €. ² Voir dans le n° 51 les trois articles précédents des 24, 25 et 26 septembre 1974.

Nous continuons au travers de ce numéro, la chronique de France commencée dans le numéro précédent. Le France est le plus beau fleuron de la flotte nationale des paquebots de croisière. En 1974, c'est le début d'une lutte qui durera plusieurs années pour s'opposer à la casse de la construction et réparation navale, à la casse de la marine marchande française par les gouvernements successifs et à la disparition programmée de la flotte nationale des paquebots de croisière. Depuis le 12 septembre 1974 où le France est arrivé en rade du Havre, il est occupé par les 964 marins et officiers de bord qui composent son équipage, et par une cinquantaine de militants de la fédération CGT des marins, du Comité Central d'Entreprise et du Comité d'Établissement du Havre de la Compagnie Générale Transatlantique. Mais si l'occupation se fait dans le calme, avec un grand esprit de responsabilité, à l'extérieur les vents se déchainent, la tempête menace.

Le France doit quitter la rade du Havre pour se mettre à l'abri à Saint-Vaast-La-Hougue. Nous sommes le 24 septembre et depuis deux jours, Jean-Pierre Marais, ancien secrétaire CGT du syndicat des métaux du Havre est monté à bord à la faveur d'une délégation des élus communistes de Seine-Maritime (lui-même est élu adjoint au maire de Petit-Quevilly). Il y restera jusqu'au retour du France au « quai de l'oubli au Havre », 14 jours plus tard. Pendant ces deux semaines, il écrira une chronique quotidienne, publiée dans le journal *L'Humanité* dont le directeur était alors Roland Leroy, lui-même élu seinomarin. C'est cette chronique dont nous poursuivons la reproduction dans le présent numéro, grâce à l'aimable autorisation de Georgette Marais et de ses deux filles, Pascale et Marie-Pierre, avec des événements ayant eu lieu les 27 et 29 septembre 1974 à bord du FRANCE, il y a exactement quarante ans.

Les solidarités La sympathie des derniers passagers

Jour J+16 • Vendredi 27 septembre 1974

La vie continue à bord, avec tous les impératifs que réclament la sécurité du navire, et évidemment la préparation des repas pour près de 900 personnes. Plusieurs faits retiennent l'attention, après jeudi qui a été marqué par le vote des marins se prononçant pour le retour au Havre et la poursuite de l'action à quai. Tout ce qui vient de terre fait l'objet de commentaires. Il en est, pour exemple, la manifestation de soutien qui s'est déroulée à Saint-Vaast, à quelques encablures du France.

La grève de 48 heures de la marine marchande a ses prolongements à bord. Visitant cet après-midi, avec un responsable du Comité de coordination, les compartiments-machines, nous sommes passés à l'atelier de réparation. Là, durant la grève, le service fonctionne. En effet on est prêt à appareiller à tout instant et les machines fonctionnent pour assurer la vie à bord.

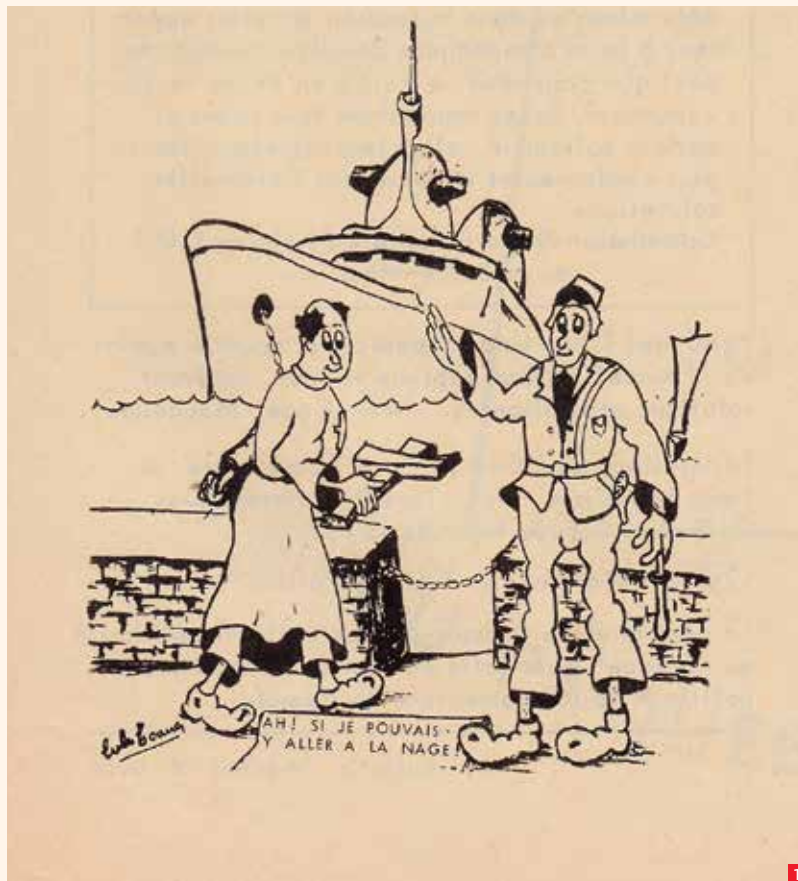
Et tout cela, même au ralenti, nécessite un entretien permanent, donc des heures de travail. Mais pendant la grève de 48 heures de la marine marchande, on a laissé l'atelier. C'est la grève... Par ailleurs, on se rend compte que la situation du France n'est pas un cas isolé, bien d'autres travailleurs sont confrontés à des problèmes de même nature. Une solidarité de combat contre les conséquences de la politique gouvernementale est fortement ressentie, malgré l'éloignement de terre que le pouvoir voudrait prolonger. On attendait le résultat de l'entrevue entre les représentants des syndicats et le secrétaire général de la marine marchande. Il était près de 18 heures quand l'échec de l'entrevue a été annoncé. Il n'a surpris personne ici. Et la réaction du Comité de coordination qui assume à bord toute l'organisation du mouvement et de la vie des marins, s'est

faite immédiatement. : « Nous sommes entièrement d'accord avec nos organisations syndicales. Il s'agit d'une atteinte grave aux libertés. On doit nous reconnaître notre droit de grève, notre droit de poursuivre le mouvement à quai ».

Le Comité de coordination pense que l'exigence inacceptable du secrétaire général de la Marine Marchande est un élément qui renforcera la détermination des travailleurs du pays dans leur soutien aux marins du France. Tout le

On se rend compte que la situation du France n'est pas un cas isolé, bien d'autres travailleurs sont confrontés à des problèmes de même nature.





1 Illustration de *Le (la) France en rade*, journal tiré à bord du France.

2 Manifestation de solidarité au Havre, extrait de *la Vie Ouvrière* n° 1569 du 25 septembre 1974.

monde est conscient ici que se prépare au Havre une manifestation d'une ampleur exceptionnelle. Les marins ont leur dignité. Il n'est pas question qu'ils « balancent par-dessus bord » l'acquis de ce mouvement. Ils réclament qu'on respecte leur droit de grève et que s'ouvrent de réelles négociations dans les meilleurs délais.

Il n'est pas question qu'ils « balancent par-dessus bord » l'acquis de ce mouvement.

Messages, télégrammes, motions de solidarité continuent de parvenir au comité de coordination. Ils arrivent de tous les coins de France, mais aussi de l'étranger. Sur les parois des coursives menant aux salles à manger du personnel, le panneau mural, où sont accrochés ces messages ne cesse de s'allonger.

Une lettre de passagers débarqués en rade du Havre est encore arrivée. Ces passagers viennent apporter leur sympathie aux marins du France. Ils devaient rejoindre le Soudan pour des raisons

professionnelles. Mais leur voiture restée à bord, les contraignent à attendre au Havre. S'adressant à la Compagnie, ils ont eu la surprise d'entendre que les syndicats et l'équipage s'opposaient au transbordement de ce qui reste dans les cales. Bien plus, l'équipage interdit, dit-on à la Transat, à des bateaux d'approcher le France... Ces passagers ne sont pas dupes. Ils connaissent la vérité.

Depuis le 1^{er} jour de l'occupation du navire, tout le monde sait comment le pouvoir a interdit toute approche du France, avec les moyens de la police maritime, de la marine nationale. Il faut savoir encore que dès le lendemain du mouillage en rade du Havre, les marins auraient préparé les mâts de charge pour opérer le transbordement. Prenant connaissance de cette lettre, le Comité de coordination, dans le souci de rétablir la vérité, a remis le communiqué suivant :

« Le personnel du France ne s'est à aucun moment opposé au débarquement des voitures et bagages de cales restés à bord.

Il s'élève contre les insinuations de la Compagnie tendant à faire croire aux passagers que l'équipage est responsable de cette situation. Il rappelle que pendant 12 jours de mouillage en rade du Havre, un temps très beau rendait très aisé toute sorte de manutention permettant à la Compagnie d'organiser le débarquement de ces voitures et des bagages de cales.

Il rejette sur la Compagnie la responsabilité d'une situation qu'il est le premier à déplorer. »

Le Comité de coordination, le 27/9/74



Les conditions de vie a bord

Jour J+18 • Dimanche 29 septembre 1974

Les marins du France viennent de passer un nouveau week-end à bord du navire qu'ils occupent toujours, au large de Saint-Vaast-La-Hougue. Si la situation est ainsi, la responsabilité en incombe essentiellement au gouvernement qui voudrait imposer des conditions inacceptables, au retour du paquebot au Havre. Et comme le disait un responsable syndical, interprétant les sentiments de ses camarades : « Nous ne voulons pas rejoindre Le Havre, avec la corde au cou ».

Malgré tout, une certaine confusion, due en particulier à la difficulté des liaisons entre le bord et la terre, subsistait samedi sur la forme que devrait prendre l'action, une fois le France revenu à quai. La radio, la télévision diffusaient des informations erronées laissant accréditer l'idée que l'équipage n'avait plus la même détermination pour obtenir la négociation sans laquelle le conflit ne peut trouver de réelle solution. On attendait aussi avec impatience des nouvelles de la manifestation du Havre. Les ondes donnaient enfin des informations : 1000 manifestants !... Ce fut un moment de surprise. Ce n'est pas possible, disait-on ici et là. Mais la surprise se transforma en indignation, quand l'équipage put connaître avec satisfaction la vérité, et l'importance de la manifestation de solidarité malgré un temps déplorable.

Dimanche, une assemblée générale s'est tenue dans la salle du théâtre avec la participation des responsables du syndicat CGT des marins venus du Havre. À la sortie, le comité de coordination du paquebot a réaffirmé que : « Jamais, l'équipage ne rentrera pieds et poings liés. Il ne peut être question pour nous d'accepter la dernière condition du gouvernement : le retour au Havre, avec simplement à bord le seul service de sécurité ? ».



« Jamais, l'équipage ne rentrera pieds et poings liés. »

3 Le vote des marins sur la poursuite de la grève, à bulletins secrets.

Mais en même temps, on déclare avec non moins de vigueur que les syndicats sont toujours désireux de négocier, de saisir toutes les possibilités de discussions.

À présent, le mouvement déclenché par le France fait beaucoup parler des marins. Mais il est nécessaire aussi de connaître avec plus de précisions quelles sont les conditions de vie de cette catégorie de salariés.

On pourrait penser que sur un aussi magnifique paquebot, les parties réservées à l'équipage auraient été conçues avec le souci de rendre le travail moins pénible possible, et d'assurer des conditions de détente en rapport avec le métier de marin quel qu'il soit.

Il n'en est rien dans bien des domaines. Pour celui qui voit l'envers du décor, il est tout de suite frappé par les cabines d'équipage que doivent se partager 4 ou 6 hommes. Celles qui ont 6 lits ressemblent beaucoup plus à un compartiment de chemin de fer. Quant aux lieux de détente, il en existe deux pour un équipage de 1 000 personnes. Il s'agit de deux pièces exiguës. Elles donnent sur l'un des ponts du navire situé à l'arrière, le seul endroit où le personnel peut prendre l'air.

Pendant les traversées régulières entre Le Havre et New York, il ne peut bénéficier de tout ce qui est mis à la disposition des passagers ; la promenade sur les ponts supérieurs, la piscine, la salle de spectacle. Sans rien exagérer, les marins n'ont pas de loisirs. Les heures de travail sont pour beaucoup de membres de l'équipage très importantes. Hier visitant la boulangerie, voici ce qu'on m'a expliqué : « Nous sommes huit boulangers qui travaillons de 12h à 13h par jour. Notre équipe

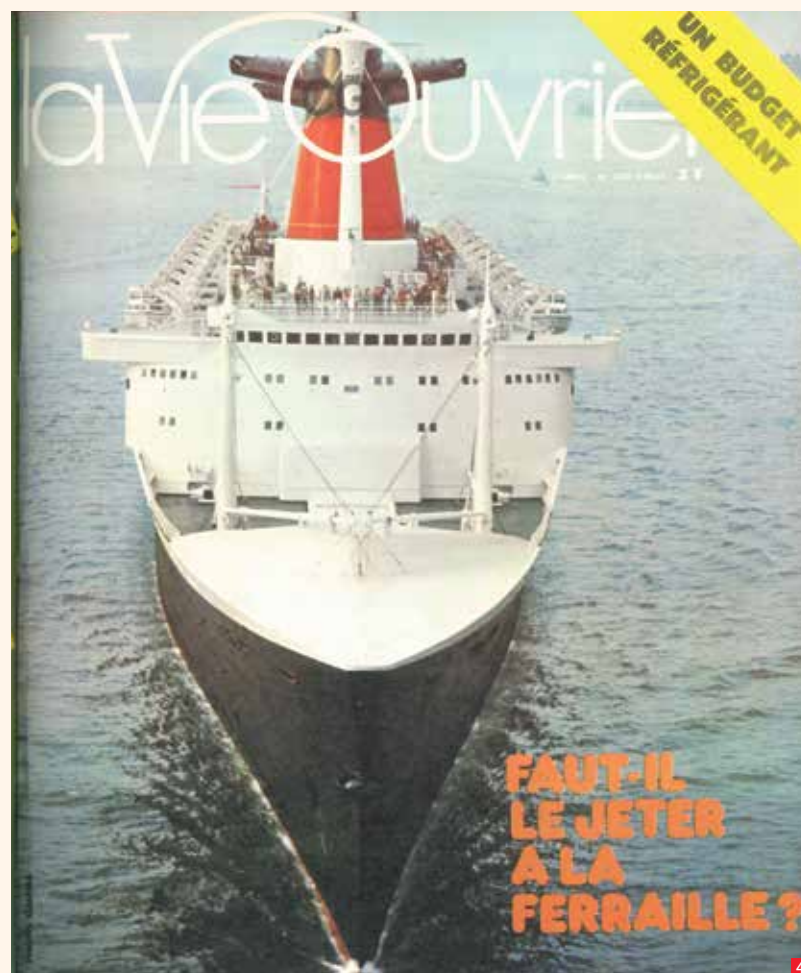
fonctionne entre 1h du matin et 23h. À 1h, c'est le pâtissier qui arrive. À 3h, c'est le façonnage et la cuisson débute. On commence par les petits pains : il en faut 1 500 pour l'équipage et 5 000 à 6 000 pour les passagers. Cette première cuisson finit vers 7h. Nous avons une pause pour reprendre de 8h à 11h la cuisson du pain pour le déjeuner puis reprise de 15h à 18h pour le pain du repas du soir. »

Un autre boulanger ajoute : « Nous avons aussi beaucoup de petites pièces à fabriquer. Et au total ce sont quelque 700 kilos de farine par jour qui nous passent entre les mains. Avec 100 kilos de farine, nous faisons de 120 à 130 kilos de pain !... La boulangerie est un endroit assez agréable pour travailler, mais les 12 à 13 heures de travail sont là ».

Un autre exemple encore : le bar « Rive gauche » peut recevoir de 400 à 500 personnes. Il y a un service assuré au bar lui-même ? Mais il y a aussi le

Les marins ont des conditions de vie très particulière, y compris à bord d'un paquebot tel que le France.

4 Une de la Vie Ouvrière du 1^{er} octobre 1974.



service à table assuré par 4 personnes seulement qui vont chercher les consommations dans une pièce ridiculement étroite. Et là se retrouvent encore trois garçons d'étage qui nettoient la verrière. On se demande dans les moments de bousculade, comment sept personnes peuvent aller et venir, faire leur travail dans pareil endroit ? Là aussi, les horaires sont de 13h quand ce n'est pas davantage. Voici le détail des présences : de 10h30 à 14h, du 17h30 à 21h, de 22h à 4h du matin et parfois jusqu'à 5 ou 6h.

Dans notre conversation, mes interlocuteurs qui pendant la grève tiennent l'atelier tee-shirt, m'expliquent que le décalage horaire entre Le Havre et New York est de 5h en été et de 6h en hiver. Cela demande à l'organisme une adaptation continue et de ce fait on ne mange pas aux mêmes heures. Quelles que soient les fonctions occupées, et même s'il y a des différences entre elles, les marins ont des conditions de vie très particulière, y compris à bord d'un paquebot tel que le France. Il y a 8 jours, un prêtre avait été empêché de monter à bord pour dire une messe ; hier, le curé de Saint-Vaast a pu célébrer un office religieux.

Suite de cette chronique dans le n°53.

FESTIVAL DU LIVRE DE JEUNESSE DE ROUEN

L'Institut CGT d'Histoire Sociale au 32^e festival du Livre de jeunesse de Rouen, les 28, 29 et 30 novembre 2014.

Cette année encore nous participerons au festival du Livre de Jeunesse de Rouen, à la « Halle aux



Toiles de Rouen ». Particularité cette année : nous recevrons sur notre stand, les 29 et 30 novembre, l'atelier de reliure de M^{me} Arinal.

Le livre n'est pas qu'un texte, il faut tenir compte de la beauté du papier, de l'imprimerie, des illustrations et souvent de la valeur sentimentale... La reliure est un travail artisanal, mais artistique également, ce qui en fait tout son charme.

C'est avec plaisir que nous vous retrouverons à l'occasion de ce 32^e festival.

RETROUVEZ NOUS SUR LE SITE DE L'IHS CGT 76 ET SUR FACEBOOK

Depuis fin avril 2014, vous pouvez nous retrouver sur le site de l'IHS CGT 76 : www.ihs-cgt76-lefilrouge.fr, ainsi que sur notre compte facebook : IHS CGT Seine-Maritime.

Vous pourrez y découvrir ce qu'est notre IHS, vous y retrouverez, l'intégralité des archives de tous les numéros du *Fil rouge* (jusqu'au numéro 47), une galerie de photos, une rubrique « Actualités » mise régulièrement à jour, les différents livres édités par notre IHS depuis sa création, notre adresse internet pour pouvoir communiquer avec nous et nous faire partager votre point de vue, et bien sûr le bulletin d'abonnement au *Fil rouge* à télécharger.

Plus que jamais, notre Institut d'histoire sociale est à votre service. Connaître le passé, et le comprendre, c'est permettre de mieux appréhender le présent et d'agir sur lui. Avec nos modestes moyens, nous voulons contribuer, à notre manière, à faire nôtre cette citation de Jean Jaurès, dont nous marquons, cette année, le 100^e anniversaire de l'assassinat : « C'est par des informations étendues et exactes que nous voulons donner à toutes les intelligences libres le moyen de comprendre et de juger les événements du monde. »

Dans les périodes de luttes sociales difficiles que nous traversons (cheminots, intermittents du spectacle, personnel de santé...) plus que jamais votre histoire, notre histoire sociale joue un rôle essentiel.

Depuis l'ouverture de notre site des centaines de visiteurs l'ont consulté. Venant de Bastia,



Perpignan, Narbonne, Castres, Toulouse, Agen, Nantes, Rennes, Brest, Boulogne-Billancourt, Verrières le buisson, Gentilly, Saint-Mandé, Bagnolet, Bry-sur-Marne, Paris, Clichy, Courbevoie, Saint-Denis, Aubervilliers, Montreuil-sous-Bois, Saint-Etienne-du-Rouvray, Canteleu, Bois-Guillaume, Elbeuf, Rouen, Le Havre, Fécamp, Eu, Harfleur, Amiens, Albert, Lille, Gonfreville-l'Orcher, Creil, Illkirch, Verrières-le-Buisson, Mennecy, Gennevilliers, Dinan, Senlis, Thionville, Reims, Manosque... ils justifient notre travail.

Ce site est le vôtre, n'hésitez pas à le consulter et à nous donner votre avis en cliquant sur contact : ihs76@cgt76.

Nous attendons vos réactions ! Elles nous seront utiles pour nous améliorer. Merci d'avance !



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'IHS CGT 76

René Olleville

1 La dernière réunion du Conseil d'administration de l'IHS CGT 76 du 25 juin 2014 à Elbeuf. Photo Luc Bourlé.

La 17^e assemblée générale de notre institut s'est tenue le 3 avril 2014 à Rouen devant une assistance très nombreuse et en présence d'Elyane Bressol, présidente de l'IHS CGT national. Dans son rapport d'activité le président Serge Laloyer a rappelé que notre travail de mémoire n'a de sens que s'il est considéré par ses acteurs comme un plus dans leur connaissance et leur formation, d'autant qu'ils sont confrontés à une situation politique, économique et sociale extrêmement difficile.

Notre travail de mémoire n'a de sens que s'il est considéré par ses acteurs comme un plus dans leur connaissance et leur formation.

Puis, dans un solide réquisitoire contre les puissances économiques que sont les multinationales industrielles et financières, le président a rappelé que, tout en tenant à ce qu'est l'orientation de l'IHS, nous pourrions sous diverses formes, aider à la compréhension de cette situation subie par les salariés et les retraités.

Sur le bilan de l'année écoulée, nous avons réalisé quatre numéros du *Fil rouge*, avec un numéro

spécial, le 50, de 112 pages reprenant le contenu des 49 premiers numéros, sans oublier les nombreuses initiatives auxquelles nous avons participé.

Nous avons également publié, en commun avec l'Union Départementale CGT, le livre *Un siècle de luttés pour le progrès social en Seine Maritime*, d'ores et déjà vendu à 1 500 exemplaires. Après le compte-rendu financier qui n'appela pas de remarque, vint le moment de renouveler le Conseil d'administration. Comme évoqué lors la dernière assemblée générale, notre président Serge Laloyer, a fait part de son intention de ne pas renouveler sa candidature au poste de président qu'il occupait depuis 2011. Sur proposition du Conseil d'administration, c'est Jacky Maussion qui a été élu à l'unanimité nouveau président de notre IHS.

Elyane Bressol s'est déclarée ravie d'avoir participé à notre Assemblée Générale et a félicité Serge Laloyer et le Conseil d'administration pour l'ampleur du travail réalisé.

C'est empreint d'émotion que Jacky Maussion, nouveau président, a remercié l'assemblée pour la confiance qu'elle venait de lui accorder et a également félicité son prédécesseur et ami Serge Laloyer avec qui il entretient une longue amitié de plus de quarante ans.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU FIL ROUGE

Abonnement individuel

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Mail : Tél. :

Abonnement simple : 20 €/an
(sans abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale)

Abonnement couplé : 33 €/an
(avec abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale)

Abonnement groupement ou association

Syndicat, UL ou association pour 2014 : 50 €/an
(avec 3 exemplaires du Fil Rouge)

Comité d'entreprise (ou organisme équivalent) :
(avec l'abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale)
• **moins de 500 salariés : 80 €/an**
(avec 3 ex. du Fil Rouge)
• **plus de 500 salariés : 160 €/an**
(avec 3 ex. du Fil Rouge)

Nom et/ou intitulé :
Adresse :
Code postal : Ville :
Mail : Tél. :
Date du paiement :

Adressez vos chèques à :
**Institut CGT d'Histoire Sociale
de Seine-Maritime, maison CGT,
26 avenue Jean-Rondeaux
76108 Rouen cedex**

L'Assemblée Générale de l'IHS CGT 76 s'est tenue le 3 avril 2014 à Rouen.

Elle a élu son Conseil d'administration composé de :
Président : **Jacky MAUSSION**. **Serge LALOYER**, **Pierre LARGESSE**, **Robert PRIVAT** (vices-présidents), **Jacques DEFORTESCU** (secrétaire), **René OLLEVILLE** (secrétaire adjoint), **Jean-Jacques LEFEBVRE** (trésorier), **Pascal LAMOTTE** (trésorier adjoint). Commission de contrôle : **Germain NARZIS**.
François AUVRAY, **Marius BASTIDE**, **Bernard BERTHELOT**, **Luc BOURLÉ**, **Alain BOZEC**, **Sylvain BRIÈRE**, **Régis GASSE**, **Pierre LEBAS**, **David LOTTIN**, **Marcelle MARÉCAL**, **Anita MENENDEZ**, **Gaël PASQUIER**, **Albert PERROT** (membres du CA).

NOUVEAU

Réglez votre abonnement par prélèvement automatique, vous serez prélevé automatiquement une fois par an. Envoyez-nous un relevé d'identité bancaire et remplissez l'autorisation de prélèvement ci-dessous. (notre numéro d'émetteur : 522922)

*J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever une fois par an sur ce dernier, si la situation le permet, le prélèvement ordonné par le créancier désigné ci-dessous.
En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement*

Titulaire du compte

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Désignation du compte à débiter

Établissement :
Guichet :
N° de compte :
Clé RIB :

Créancier : Institut CGT d'Histoire Sociale,
26 avenue Jean-Rondeaux, 76108 Rouen cedex
numéro d'émetteur : 522922

Établissement teneur du compte

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Ne pas oublier le RIB



Conformément aux statuts de l'IHS CGT 76, le Conseil Scientifique de l'Institut est composé de : **Croguennec Michel**, archiviste ville de Petit-Quevilly, **Barzmann John**, professeur d'histoire contemporaine, directeur IDEES-Le Havre (cirtai) UMR 6266 CNRS/Université du Havre, **Dhaille/Hervieu Marie Paule**, docteur en histoire contemporaine de l'Institut d'études politiques de Paris, **Ducange Jean Numa**, maître de Conférence en histoire contemporaine Université de Rouen, **Largesse Pierre**, historien, Vice-président de l'IHS CGT 76, **Lecoeur Boris**, professeur agrégé d'Histoire, **Marec Yannick**, professeur d'Histoire Contemporaine Université de Rouen, **Mazauric Claude**, professeur émérite d'histoire moderne de l'Université de Rouen, **Pigenet Michel**, professeur d'Histoire contemporaine Paris 1 Sorbonne, **Roland-Simion Monique**, agrégée d'histoire Université de Rouen, **Sanchez Marie**, conservatrice du patrimoine à la CRÉA, **Saunier Éric**, maître de Conférence en histoire moderne Université du Havre, **Sevestre Sandrine**, conservatrice Archives départementales de Seine Maritime.

Le conseil scientifique se réunira le 25 septembre 2014.



VOS VACANCES NOTRE PASSION



LOCATIONS - VACANCES FRANCE



Pour un Tourisme social et associatif de qualité pour Tous !

www.tlcvacances.fr
02.35.21.69.63

